



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

Règlement n° 2026-1057 intitulé « Règlement autorisant des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable, d'égouts et de chaussée sur la rue des Érables, des travaux relatifs à la construction d'un nouveau poste de pompage d'eaux usées, des travaux de rénovation à l'usine d'épuration et aux postes de pompes existants et l'amélioration des connaissances au niveau de nos infrastructures tous inclus dans le programme de la TECQ, autorisant une dépense de 5 900 000 \$, décrétant un emprunt du même montant, et affectant une aide financière accordée en vertu du programme de la TECQ au remboursement d'une partie de cet emprunt »;

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 4^e jour du mois de mars 2026

Demis Ferland, avocat
Greffier